

Bureau du développement durable  
200, boulevard Sacré-Cœur, 7<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0H3

*Document 219043*

**Objet : Commentaires sur la version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022**

Les actuaires sont bien placés pour étudier les différents scénarios de changements climatiques et d'utilisation des ressources, de même que pour quantifier les risques et prodiguer des conseils au terme d'analyses coûts-avantages. Plus précisément, nous sommes en mesure de constater l'impact financier des risques climatiques sur les assureurs, notamment au chapitre des sinistres assurés dans l'industrie des assurances IARD. Par exemple, selon le Bureau d'assurance du Canada, les dommages assurés contre les phénomènes météorologiques violents ont atteint 1,9 milliard de dollars en 2018, soit le quatrième plus haut niveau jamais enregistré.

Nous suivons bon nombre de ces tendances au moyen de l'Indice actuariel climatique (IAC), que nous avons créé et que nous gérons avec des partenaires des États-Unis, et qui mesure l'ampleur des variations du niveau de la mer et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes au Canada et aux États-Unis. Pour les actuaires et les décideurs des secteurs privé et public ainsi que pour l'industrie de l'assurance et le grand public en général, il constitue un outil de surveillance accessible et objectif pour mesurer l'évolution de la fréquence des phénomènes comme les températures extrêmes, les fortes pluies, la sécheresse et les vents violents. Dans le courant de l'année, nous publierons un autre indice, soit l'Indice actuariel des risques climatiques (IARC), qui fera le lien entre l'évolution de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et les pertes économiques et de vies.

Nous applaudissons les efforts déployés dans l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable et nous saluons la vision à long terme qui se dessine. Les actuaires approuvent les solutions qui intègrent les questions de durabilité, qu'il s'agisse de la prise en compte des changements climatiques dans la planification d'entreprise, des décisions en matière de placements, de la divulgation d'information sur les risques climatiques ou de la mise en place de mécanismes adéquats de gouvernance, de stratégies, de gestion des risques et de mesures et de cibles pour atteindre ces objectifs.

Si vous nous le permettez, nous vous recommandons d'apporter les améliorations suivantes à la Stratégie :

- Il serait utile de faire connaître aux Canadiens les principales causes des changements climatiques au Canada, notamment les émissions industrielles de gaz à effet de serre, l'utilisation domestique des voitures, l'agriculture industrielle, les sites d'enfouissement (y compris les déchets alimentaires non compostés). Pour ce faire, nous vous recommandons d'inclure un graphique ou un autre type de contenu infographique dans la première section de la Stratégie.
- Pour aider les Canadiens à mieux comprendre l'urgence d'agir, nous vous recommandons de définir des jalons précis à franchir, afin de faciliter le suivi des progrès qu'accomplit le Canada dans la réalisation des 13 objectifs.
- À l'annexe 2, où il est question de la mesure du rendement, nous vous recommandons de réviser au moins tous les ans les divers indicateurs cités, surtout en ce qui concerne les côtes et océans sains, les lacs et cours d'eau vierges et l'eau potable. Ainsi, le gouvernement publierait tous les ans les progrès réalisés pour atteindre ces jalons.
- À l'annexe 3, où il est question du Canada dans le monde, nous vous recommandons d'établir des cibles intermédiaires pour le suivi des progrès. Par exemple, plutôt que d'avoir pour objectif de réduire d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport aux niveaux de 2005, nous vous recommandons d'utiliser des objectifs quinquennaux de 10 %, 20 % et 30 % respectivement pour 2020, 2025 et 2030. Pareilles approches peuvent être utilisées pour les autres cibles de l'annexe 3.
- Les gouvernements et les institutions qui contrôlent une grande partie de l'économie canadienne devraient continuer d'assurer la transition vers les énergies renouvelables en créant des conditions politiques et législatives propices à la construction de bâtiments à faible consommation énergétique, des programmes de promotion des voitures électriques, des solutions de remplacement du papier, un programme de recyclage, etc. Par exemple, la promotion dans le dernier budget fédéral de mesures incitatives pour l'achat de voitures hybrides ou électriques pourrait aider à accélérer l'abandon progressif des voitures alimentées principalement par des combustibles fossiles.
- Il serait avantageux que d'autres secteurs de l'économie canadienne appuient le travail du gouvernement fédéral en matière de développement durable. Plus précisément, comme il est noté dans les recommandations du Groupe d'experts sur la finance durable, nous recommandons aux acteurs du secteur financier d'appuyer et de mettre en œuvre les recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) annoncées par le Financial Stability Board (Conseil de stabilité financière) en 2017. Il est essentiel d'aider les parties prenantes à se préparer et à normaliser leurs rapports financiers comme le recommande le TCFD, de promouvoir la prise de décision éclairée en matière de placements, de crédit et de souscription d'assurance, et de faciliter la transition du marché vers un meilleur équilibre des risques climatiques.

Nous vous remercions de nous donner la chance de nous exprimer sur la Stratégie et nous sommes toujours prêts à discuter avec vous de ces questions importantes.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleures salutations.

Le président de l'Institut canadien des actuaires,

[signature originale au dossier]

John Dark, FICA

*L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme bilingue national et le porte-parole de la profession actuarielle au Canada. Nos membres se vouent à fournir des services et des conseils actuariels de la plus haute qualité. L'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres.*